



## **PROJET FILIA 2**

**Substances psychoactives, jeux vidéo, jeux d'argent et de hasard, écrans : prévenir et lutter contre ces addictions auprès des mineurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, auprès de leurs parents ainsi que des publics de la protection maternelle et infantile (PMI).**

Ce projet s'est lancé suite à l'appel à candidature en 2024 des conseils départementaux pour l'« accompagnement du public accueilli en Protection Maternelle et Infantile, des mineurs et des familles prises en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance » avec le soutien du Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives.

Ce projet médico-social représente une opportunité pour le Département de l'Aube de mettre en œuvre des interventions homogènes, adaptées et efficaces dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS). Il fait suite à FILIA 1 (2022-2024), qui avait pour objectifs le repérage et la prise en charge des consommations addictives chez les personnes cibles de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), en impliquant les jeunes, les familles d'accueil, les professionnels socio-éducatifs de l'ASE et des établissements de protection de l'enfance, les infirmières et les psychologues.

FILIA 2 (2024-2026) pérennise et développe les actions préventives et curatives réalisées durant la 1ère phase. Pour prévenir les addictions aux substances psychoactives, aux jeux vidéo, jeux d'argent, de hasard ainsi qu'aux usages problématiques des écrans, un plan d'action sur 2 ans s'est mis en place auprès des publics de l'ASE : jeunes, familles d'accueil, professionnels de l'ASE et des établissements socio-éducatifs intervenant auprès des jeunes, infirmières des établissements, psychologues, parents. FILIA 2 s'adresse aussi aux publics pris en charge par la PMI : femmes enceintes suivies pendant la période prénatale, la période postnatale, co-parents, enfants de 0 à 6 ans, parents d'enfants suivis en PMI, l'ensemble des patients suivis dans les Centres de Santé Sexuelle, professionnels travaillant en PMI, personnel médical et paramédical, personnel administratif et travailleurs sociaux.

Pour l'implantation des actions du projet, le Département de l'Aube collabore étroitement avec les associations Addictions France Aube et Oppelia - ALT 10. À leurs côtés, la Compagnie de théâtre-forum Aziadé propose une nouvelle approche des activités éducatives visant le renforcement des compétences psychosociales des jeunes et des professionnels de la Protection de l'enfance. En effet, l'équipe conçoit et met en œuvre des activités culturelles et artistiques autour des addictions. Une méthodologie inédite combinant ateliers de développement des compétences psychosociales (Addictions France et Oppelia - ALT10) et activités culturelles (compagnie Aziadé), a permis aux jeunes et aux professionnels d'exprimer leur créativité à travers ces arts : le théâtre, la danse contemporaine, la musique, la photographie, le cinéma, la littérature, la mode et le stylisme.

*\*FILI : libre en éwondo, langue bantoue du Cameroun (Afrique centrale); A: Aube  
Vivre libre de toute dépendance, servitude et domination secondaires à l'addiction*

# 1| Le cadre général du projet

## ■ Origine et financement du projet

Ce projet est mis en œuvre dans le cadre d'un appel à candidature en 2024 à destination des conseils départementaux, pour l'« accompagnement du public accueilli en Protection Maternelle et Infantile, des mineurs et des familles prises en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance ».

Il est soutenu par le Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives. Créé en décembre 2016 au sein de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, le fonds de lutte contre le tabac a élargi son périmètre d'intervention à l'ensemble des substances psychoactives par l'article 57 de la loi n°2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la Sécurité sociale. Il devient ainsi le « Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives » (article L. 221-1-4 du code de la Sécurité sociale)

Celui-ci contribue au financement d'actions locales, nationales et internationales portant sur l'ensemble des addictions avec ou sans substance.

## ■ Contexte national

### Substance psychoactives

La Haute Autorité de Santé (HAS) affirme que les substances psychoactives regroupent à la fois les drogues licites (tabac, alcool, opiacés, produits de substitution, médicaments psychotropes tels que hypnotiques, benzodiazépine, antidépresseurs, ...) et non licites (cannabis, cocaïne, ecstasy, MDMA ou amphétamine, ...).

Selon l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), le marché des drogues illicites en France est structuré, d'un point de vue des volumes notamment, autour de quatre produits principaux, à savoir le cannabis, la cocaïne, l'héroïne et la MDMA/ecstasy. Ce même observatoire déclare que pour l'année 2023 l'offre et l'organisation des trafics continuent de se perfectionner. Le cannabis demeure la drogue illicite la plus utilisée. On note une diffusion accrue de substances comme la kétamine et les cathinones auprès de nouveaux publics.

La consommation quotidienne d'alcool et de tabac est en baisse depuis plusieurs années. Par exemple, la consommation quotidienne d'alcool a diminué de 2,3 points depuis 2014. En revanche, malgré la baisse des consommations, les hospitalisations liées à l'alcool restent élevées.

Selon l'édition « Drogues et addictions, chiffres clés 2025 », l'usage dans l'année (au moins une fois) concerne désormais environ 1,1 million de Français (11-75 ans) pour la cocaïne, et pour l'ecstasy/MDMA, environ 750 000 personnes sur la même tranche d'âge.

*« Les conduites addictives demeurent un problème majeur de santé publique et de société en raison des dommages sanitaires et sociaux qu'elles induisent ainsi que de leur coût pour les finances publiques. Le tabac et l'alcool sont les premières causes de mortalité évitable en France :*

*La consommation de tabac est responsable de 75 000 décès par an dont 45 000 décès par cancer (1 fumeur sur 2 meurt des conséquences du tabac) ; l'alcool de 41 000 décès (dont 15 000 par cancer) ; les drogues illicites de 1 600 décès chaque année.*

*En France, En 2024, parmi les 18-79 ans, 24,0 % déclaraient fumer et 17,4 % quotidiennement. En valeur absolue, on estimait qu'il y avait environ 12 millions de fumeurs quotidiens en France. (source: baromètre de Santé publique France 2024) tandis qu'un quart des Français a une consommation d'alcool au-delà des repères de consommation à moindre risque. On estime à 900 000 le nombre de fumeurs quotidien de cannabis (2023).*

*Les niveaux de consommations en France restent parmi les plus élevés de ceux recensés dans les pays occidentaux, voire du monde pour certaines tranches d'âge ».*

<https://assurance-maladie.ameli.fr/>

**Les jeux de hasard et d'argent (JHA)** sont des addictions sans substance appelées aussi « addictions comportementales ». Elles se définissent par une impossibilité de contrôler une pratique, un besoin croissant avant l'acte, et la poursuite malgré les conséquences négatives. C'est une pratique générale en augmentation depuis 2019 : 51,6 % des adultes ont joué en 2023. 8,7 % des adultes présentent un rapport au jeu à risque et 1,41 % un rapport au jeu problématique.

Les JHA recouvrent les paris sportifs ou hippiques, les machines à sous, les jeux de grattage, etc. les jeux en ligne représentent 15,8 % de risque élevé.

En France, la dépendance aux jeux d'argent est reconnue comme un trouble potentiel et étudiée dans les addictions comportementales. Les conséquences peuvent être graves : pertes financières, endettement, impact sur la vie personnelle, la famille, le travail, voire des troubles psychologiques (source : Le Monde).

### **Les jeux vidéo**

Chez les enfants/adolescents, les taux d'usage sont très élevés. En France : 96 % de jeunes de 10-17 ans déclarent jouer régulièrement aux jeux vidéo. Une estimation de la Haute Autorité de Santé (HAS) indique qu'entre 1 % et 4 % des joueurs pourraient souffrir d'un usage problématique des jeux vidéo.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu en 2018 le « trouble du jeu vidéo » (Gaming Disorder) dans la classification internationale des maladies : comportement de jeu (en ligne ou hors-ligne) caractérisé par une perte de contrôle, une priorité donnée au jeu au détriment d'autres activités et la poursuite malgré des effets négatifs pendant au moins 12 mois. En 2024, 12 % des adolescents s'exposaient ainsi à un risque d'utilisation problématique. Les conséquences sont les troubles du sommeil, de l'attention, de l'humeur, baisse des performances scolaires.

**L'usage des écrans** (smartphones, tablettes, ordinateurs, consoles) est devenu très répandu en France. En 2023, 34 % des Français de 15 à 74 ans rapportaient des effets néfastes (sommeil, loisirs, conflits familiaux).

Les enfants et adolescents de 6-17 ans passent en moyenne 4h11 par jour devant un écran. Les risques sanitaires sont des troubles cognitifs, de l'attention, du langage, du sommeil et de la vision.

*Sources : OMS, OFDT, INSEE, Drogues.gouv.fr, Addictaide.fr, Ameli.fr, Le Monde.fr*

Les conduites addictives aux jeux vidéo, jeux d'argent et de hasard, ainsi que les usages problématiques des écrans sont reconnus comme des maladies comportementales avec des impacts sur la santé mentale et physique.

Les orientations nationales signifient que la prévention et le traitement curatif sont une priorité dans la lutte contre les drogues et les conduites addictives aux substances et comportementales.

La première orientation de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 est de doter chacun de la liberté de choisir.

Cette liberté exige d'abord de disposer des compétences psycho-sociales (CPS) permettant d'éviter des comportements à risque.

Ces CPS sont en effet le principal levier de la prévention, de doter chacun de la liberté de choisir et d'adopter des comportements sains pour sa santé.

Ainsi la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes est mise en œuvre depuis 2022 jusqu'en 2037, afin « que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des CPS ».

## **■ Contexte local**

Le Département de l'Aube ne déroge pas à cette situation nationale et des consommations sont identifiées dans ses établissements en protection de l'enfance. Selon les témoignages de professionnels experts, ces consommations évoluent en termes de quantité, de type de produits (nouveaux produits consommés) et de conséquences comportementales et de santé.

Les produits les plus consommés et repérés sont principalement le cannabis et l'alcool et concernent jusqu'à 25% de l'effectif dans certaines structures avec des consommations régulières et parfois importantes.

Les dangers de ces consommations addictives sont les troubles physiques comme l'overdose et les infections voire même l'apparition ou l'aggravation de troubles psychiques tels que la paranoïa, l'anxiété et la dépression.

Parallèlement, les conduites de dépendance aux jeux vidéo, jeux d'argent et de hasard ainsi qu'aux écrans des mineurs sont un enjeu de santé publique et un phénomène sociétal majeur aujourd'hui.

Les jeunes protégés ne sont pas épargnés et les conséquences peuvent impacter leur état de santé : troubles psychologiques (anxiété, dépression), rupture sociale et familiale, parfois comportements illégaux (vol, fraude pour jouer).

Durant l'implémentation de FILIA1, les jeunes ont déclaré que l'oisiveté et l'inertie les amènent à consommer et à être dépendants aux écrans.

Ainsi, au-delà des comportements à risque qui retentissent sur l'état de santé des jeunes protégés, le problème de fond, exprimé par eux-mêmes, est l'inertie induisant le stress et une dévalorisation de leur personne.

Face à leur incapacité de résoudre ces autoperceptions négatives, les jeunes peuvent être amenés à surconsommer les stupéfiants, les écrans ou les jeux de hasard. Ces comportements nocifs les conduisent inexorablement vers les addictions.

Dans l'Aube, l'offre de soins pour personnes souffrant d'addictions, qui cherche à affronter l'ampleur des besoins, comprend :

- Le Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) proposées par les CSAPA ;
- L'unité d'addictologie du Centre Hospitalier de Troyes.

Les professionnels en protection de l'enfance sont le plus souvent démunis face à ces conduites à risques qui se développent à une vitesse fulgurante.

La prise en charge et la prévention doivent être renforcées dans les établissements de protection de l'enfance.

Ainsi, de 2024 à 2026, le projet FILIA2, projet de prévention et de lutte contre les conduites addictives liées à la consommation de substances psychoactives, de jeux vidéo, jeux d'argent et de hasard, ainsi qu'aux usages problématiques des écrans des mineurs et des parents pris en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance et de la PMI, a mis des actions en place pour prévenir ces dépendances et proposer de meilleurs soins aux jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), hébergés en famille d'accueil ou en établissement et aux publics de la PMI.

Pour l'implantation de ces actions du projet, le Département de l'Aube a collaboré avec les organismes Addictions France Aube et Oppelia - ALT 10, associés dans le cadre de la réponse à l'appel à projet. Un partenariat fructueux avec la compagnie de théâtre AZIADÉ a également permis de sensibiliser les publics concernés du projet, particulièrement les jeunes en établissements.

**Le démarrage officiel du projet FILIA 2 a eu lieu le 06 janvier 2025 et ses résultats intermédiaires sont synthétisés dans ce dossier de presse.**

## **2| Le projet FILIA, concrètement**

### **■ Les lieux d'intervention**

Les actions ont lieu dans 7 MECS et à travers le service des assistants familiaux :

1. Le CDE (Centre départemental de l'enfance),
2. Le service des assistants familiaux,
3. LE PAVILLON,
4. L'USMA (l'Unité Spécifique pour Mère Adolescente),
5. Le CEIP (Centre éducatif et d'insertion professionnelle),
6. L'AAJA (Association Action Jeunesse de l'Aube),
7. Le Passage,
8. Le Foyer des Jeunes.

### **■ Les bénéficiaires**

Les populations cibles des actions sont :

#### **Les populations prises en charge par l'ASE :**

- Les jeunes suivis par l'ASE
  - En établissement
  - En famille d'accueil
- Les familles d'accueil des jeunes suivis
- Les parents des jeunes
- Les professionnels de l'ASE et des établissements (éducatifs, sociologues) intervenant auprès des jeunes
- Les infirmières des établissements
- Les psychologues des établissements

### **Les populations prises en charge par la PMI :**

- Femmes enceintes suivies pendant la période prénatale, la période postnatale,
- Enfants de 0 à 6 ans,
- Co-parents,
- Parents d'enfants suivis en PMI,
- L'ensemble des patients suivis dans les Centres de Santé Sexuelle,
- Professionnels travaillant en PMI,
- Professionnels de la PMI,
- Personnel médical,
- Personnel para médical,
- Personnel administratif et travailleurs sociaux.

### **■ Les objectifs**

Le Département de l'Aube s'engage à :

- Développer des processus permettant d'organiser le repérage des conduites addictives pour les jeunes suivis par l'ASE, en famille d'accueil ou en établissement ainsi que pour leurs parents.
- Proposer aux jeunes suivis par l'ASE ayant des consommations à risques un accompagnement de prise en charge en lien notamment avec les Consultations jeunes consommateurs (CJC).
- Repérer le mésusage des écrans et/ou jeux de hasard et d'argent (JHA) et jeux vidéo.
- Développer au sein des services et établissements de l'ASE au moins un programme annuel de renforcement des compétences parentales et de renforcement des compétences psychosociales chez les enfants
- Prendre en compte, dans le projet de service de l'ASE ainsi que dans ceux des services et établissements qui en dépendent, l'approche environnementale indispensable à la réduction des conduites addictives chez les jeunes accompagnés par les services de l'ASE avec une explicitation des modalités de mobilisation et d'accompagnement des professionnels de l'ASE

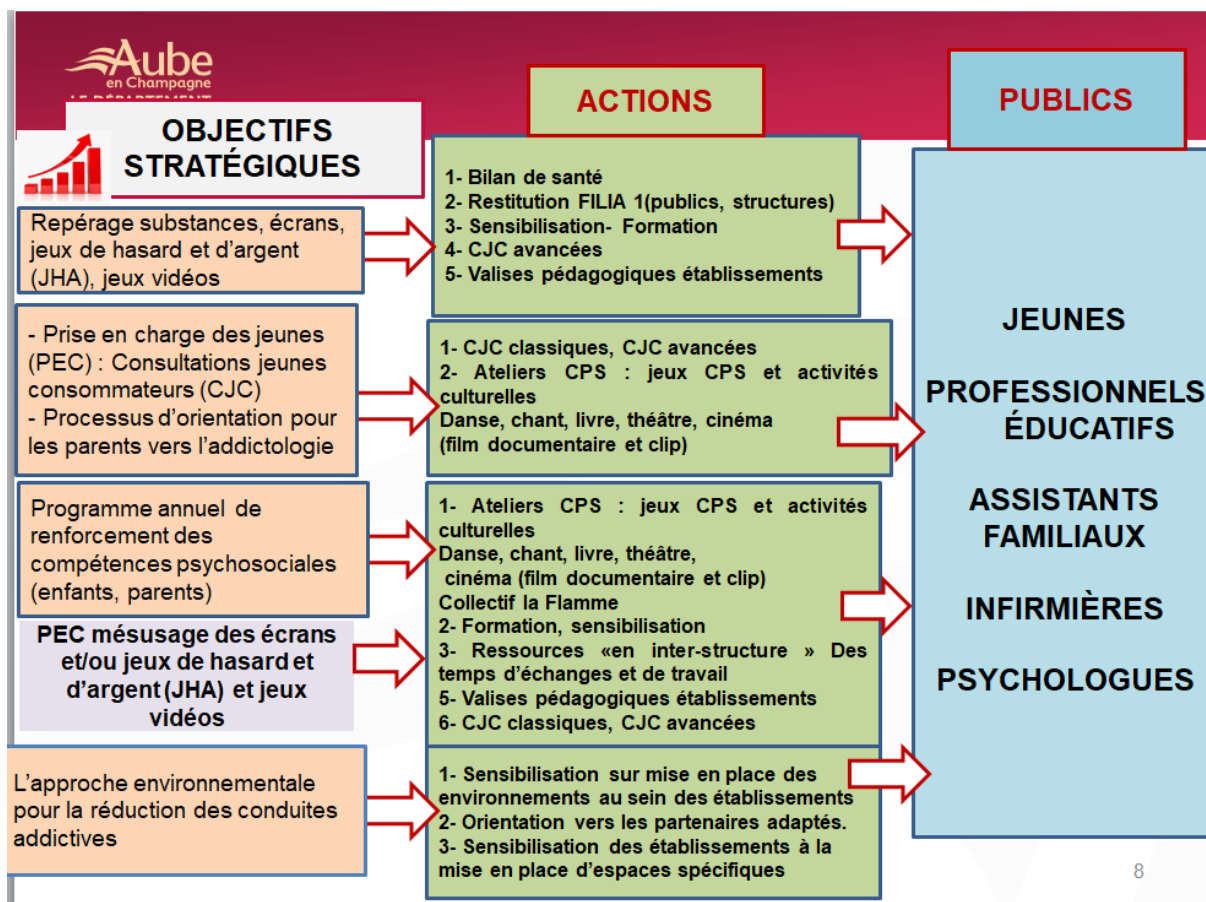
### **■ Les actions**

Les interventions retenues sont, entre autres :

Pour l'axe ASE : la réalisation du bilan de santé des enfants de l'ASE afin de repérer précocement les conduites addictives, la formation et la sensibilisation, les ateliers de renforcement des compétences psychosociales des publics cible, l'outillage des publics cibles avec des valises pédagogiques spécifiques au développement des compétences psycho sociales (CPS)., la conception et la mise en œuvre d'actions sous forme d'ateliers culturels thématiques, visant à développer les CPS des publics cibles : l'enregistrement d'une chanson (2025) ; la réalisation du clip (2025 - 2026) ; l'écriture d'un livre de témoignages « la Flamme » sur la participation des jeunes (2025) ; la participation des jeunes confiés à un spectacle COFFRADE la nouvelle Agora (2026).

Pour l'axe PMI, Addictions France Aube et Oppelia – ALT 10 s'engagent à assurer : la formation de Base en addictologie et Repérage Précoce, la création de consultations « addictologiques » avancées et l'élaboration de messages de sensibilisation thématiques liés à l'actualité : T-shirts personnalisés, badges thématiques en lien avec le calendrier annuel de prévention en santé publique.

*Schéma des objectifs, actions et publics cibles :*



## ■ Les résultats

Le bilan intermédiaire montre que :

- Le projet FILIA a été co construit en interne (CDE – SDAF – ASE) et en externe (établissements - ALT10 - Addictions France – Compagnie AZIADÉ) ;
- Le calendrier de déploiement de la stratégie a été respecté depuis le lancement de la phase 2 le 6 janvier 2025 ;
- Les interventions ont été menées dans tous les établissements de protection de l'enfance ;
- Elles ont également ciblé certains services de la Direction Enfance famille : SDAF – ASE ;
- Les actions ont été implémentées auprès de tous les publics des services de la Direction Enfance Famille du Département de l'Aube et des établissements de protection de l'enfance : enfants, psychologues, infirmières, professionnels éducatifs, assistants familiaux ;
- Les actions sont pertinentes et répondent à un véritable besoin. Elles sont bien accueillies et les publics cibles qui se les sont appropriées ;
- La participation des professionnels et des jeunes est satisfaisante ;
- La mobilisation des parents est amorcée

Quelques données chiffrées :

- 6 restitutions du bilan FILIA 1 et présentations de FILIA 2 ont été effectuées dans les établissements de protection de l'enfance.
- 2 sensibilisations sur la grossesse et les addictions ont été réalisées auprès des assistantes familiales, soient 244 professionnels atteints.
- 5 ateliers de renforcement des compétences psychosociales, combinés à des activités culturelles, ont rassemblé 218 jeunes venant de toutes les structures.
- 7 journées d'activités culturelles ont été réalisées au cours desquelles les jeunes (218) et professionnels (20) ont co-écrit un livre en cours de finalisation. Ils ont également réalisé : une chorégraphie et une chanson, la fléamme, sortie sur toutes les plateformes en mai 2025.
- La constitution d'une équipe projet est effective avec les parties prenantes dans les établissements : ce sont les éducateurs fil rouge (15).
- La création d'un collectif la flamme, comprenant jeunes (31) et professionnels.
- Casting et inscription de 2 jeunes à la Nouvelle Agora en mars 2026. C'est une conférence-spectacle pour découvrir les idées, talents et projets des millions d'enfants en France.
- Émergence de 4 projets individuels de jeunes : enregistrement de 2 chansons, stage dans l'ingénierie du son, stage dans la réalisation des contenus vidéo, cours de chant.
- Les jeunes du collectif « La flamme » vont se produire durant l'atelier chantant « le cœur des nuits » mercredi 22 octobre 2025 dans l'espace Champagne du Centre de congrès de l'Aube, dans le cadre des Nuits de Champagne 2025.
- Ils seront également présents le vendredi 24 octobre à 18h30, à la Chapelle Argence, pour interpréter la fléamme, aux côtés de la compagnie Aziadé.

## ■ À venir

- 3 ateliers de renforcement des compétences psychosociales sont prévus en novembre et décembre 2025. 30 jeunes attendus.
- 2 formations se tiendront le 6 novembre et 4 décembre 2025 sur le repérage du mésusage des écrans et/ou des addictions aux jeux de hasard et d'argent (JHA) et/ou aux jeux vidéo : 30 professionnels attendus.
- Un reportage vidéo en cours de réalisation
- Le clip de la fléamme en préparation pour un tournage en 2026

Contact presse :

*Romain Allard, directeur de la communication du Département de l'Aube*

*romain.allard@aube.fr*

03 25 42 50 26